

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du jeudi 5 mars 2020 – à 19h30

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FROMERÉVILLE LES VALLONS s'est réuni en assemblée ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SANTUS Angélique, Maire, et sur sa convocation en date du 21 février 2020.

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 9.

Nombre de conseillers présents : 8.

Nombre de conseillers votant : 8.

ETAIENT PRESENTS : SANTUS Angélique, MARECHAL Alain, SAUCE Stéphane, COLLET Jean-Pierre, GENICOT Claude, VAUCARD Lucette, GABRIEL Julien et COEREZZA Stéphane.

ETAIT ABSENTE : ADENIS Isabelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur COLLET Jean-Pierre a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019
- Renouvellement de l'adhésion à PEFC (gestion forestière durable)
- Changement du meuble-lavabo dans le logement 4 place de la Mairie
- Demande de subvention RPI voyage scolaire
- Finalisation vente parcelle MAGEOT
- Adhésion PAYFIP
- Dissolution de l'association de curage de la Scance
- Questions diverses

2020-01 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019

Après avoir étudié le CA et le Compte de Gestion et notamment les pages 22 et 23, Madame le Maire laisse la présidence à Mr MARECHAL Alain, 1er Adjoint au Maire, et se retire lors de l'examen du Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal en examine les données, identiques à celles du Compte de Gestion, pouvant se résumer comme suit :

RESULTATS DE L'EXECUTION 2019

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent
90 883,19€	103 169,46€	12 286,27€	19 390,05€	20 473,80€	1 083,75€

Excédent global (Total des sections) : 13 370,02 €

Reports 2018 :

Excédent de fonctionnement : 170 356,07 €

Déficit d'investissement : 13 798,62 €

Les données du Compte Administratif 2019 étant identiques à celles du Compte de Gestion présenté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces documents.

Conformément à la loi, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-02: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SEC F	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVEST	-13 798,62 €		1 083,75 €	- 12 714,87 €	0,00 €	-12 714,87 €
FONCT	184 154,69 €	13 798,62 €	12 286,27 €	182 642,34 €	0,00 €	182 642,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/19 : 182 642,34 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068 :
12 714,87 €

Solde disponible affecté comme suit :

Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) : - 12 714,87 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 169 927,47 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-03: Changement du meuble/vasque dans le logement 4 place de la Mairie

Madame le Maire explique que la locataire du logement située au n°4 place de la Mairie a demandé si le meuble/vasque de sa salle de bain pouvait être changé en raison de son état.

Après vérification, il s'avère que la demande est tout à fait justifiée en raison de la vétusté des éléments sanitaires. Le meuble, la vasque, le robinet doivent être changés ainsi que le mécanisme du WC.

Madame le Maire expose le devis qui a été réalisé auprès de la société PROTHERM sise à Dugny sur Meuse et dont le montant s'élève à 795,30€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer le devis correspondant.

Les crédits nécessaires seront intégrés au budget.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-04: Adhésion au dispositif du service d'encaissement des recettes publiques locales par internet (PAYFIP)

Madame le Maire explique qu'à plus ou moins brève échéance la plupart des collectivités locales et de leurs établissements publics sont tenus de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne, selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

Pour nous aider à répondre de manière efficace et facile à cette obligation, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) a développé une solution appelée PAYFiP, qui permet à l'usager de régler ses factures à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion au service PAYFIP
- Autorise le Maire à signer les documents correspondants à la mise en œuvre de cette décision

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-05: Finalisation de la vente d'un délaissé de voirie (37 ca) rue Saint Alban à Mr MAGEOT Gabin – déclassement du domaine public au domaine privé

Vu la délibération n°2019-11 relative à la cession d'un terrain rue Saint Alban à Mr MAGEOT Gabin,

Vu le document d'arpentage réalisé en date du 18/11/2019 par Mr le géomètre Thierry DEHOVE (situé à Conflans en Jarnisy) au frais de Mr Gabin MAGEOT concernant le délaissé de voirie en question.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le document d'arpentage proposé par le géomètre Thierry DEHOVE et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.
- Constate la désaffectation de l'emprise d'une surface de 37 ca en nature herbe et donc l'inutilisation de ce bien.
- Prononce le déclassement de ce terrain du domaine public routier (délaissé de voirie) dans le domaine privé de la commune.
- Confirme qu'il cède ce terrain à Mr MAGEOT Gabin pour l'euro symbolique (frais de notaire à sa charge)
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur auprès du notaire de son choix, et tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-06: Dissolution de l'association du curage de la Scance – incorporation des actifs

Madame le Maire présente aux Conseillers le courrier de la DDT du 13 décembre 2019.

Elle explique que l'association syndicale de curage de la Scance créée le 21/01/1856 ne fonctionne plus depuis 1946.

En conséquence, sa dissolution est envisagée par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'incorporer dans le patrimoine de la commune la partie des actifs de l'association ainsi que d'éventuelles propriétés situées sur son territoire.

Il autorise Madame le Maire à signer tout document lié à cette décision.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2020-07: Renouvellement adhésion à PEFC

Madame le Maire explique que l'adhésion de la commune à l'association PEFC est arrivée à échéance.

Dans ce cadre, elle propose son renouvellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à PEFC (Association française de certification forestière), afin de poursuivre la mise en application de pratiques conformes aux exigences du schéma français de certification forestière, pour une gestion durable de la forêt.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Madame le Maire, en accord avec les membres du Conseil Municipal, reporte le point « demande de subvention RPI voyage scolaire » au prochain Conseil Municipal qui traitera du Budget Primitif 2020 et des autres subventions annuelles à attribuer.

Récapitulatif des décisions prises lors de la séance du 5 mars 2020 :

- N°2020-01 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019
N°2020-02: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
N°2020-03: Changement du meuble/vasque dans le logement 4 place de la Mairie
N°2020-04 : Adhésion au dispositif du service d'encaissement des recettes publiques locales par internet (PAYFIP)
N°2020-05 : Finalisation de la vente d'un délaissé de voirie (37 ca) rue Saint Alban à Mr MAGEOT Gabin – déclassement du domaine public au domaine privé
N°2020-06 : Dissolution de l'association du curage de la Scance – incorporation des actifs
N°2020-07: Renouvellement adhésion à PEFC

Suivent les signatures des membres présents :

SANTUS Angélique	MARECHAL Alain	SAUCE Stéphane
COLLET Jean-Pierre	COEREZZA Stéphane	GABRIEL Julien
GENICOT Claude	VAUCARD Lucette	